

CONSEIL DE FACULTÉ PLÉNIER DU 26 FEVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - DESRAYAUD Alain - GHICA-LEMARCHAND Claudia - GODECHOT-PATRIS Sara - GREAU Fabrice - MAITROT DE LA MOTTE Alexandre - Nathalie PETERKA- BORGNIET - TEBOUL Gérard <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - BENISTY Samuel - GENCY-TANDONNET Dominique - POUILLAUDE Hugo-Bernard - POULNAIS-COQUELIN Véronique <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAZARD Marine - COHEN Sefora - DUVAL Chloé - HAMEL Arthur - NGUYEN Caroline - MIMERAND Rachel - NATAF Lyron - OLEJNIK Manon <p>Représentants BIATSS</p> <ul style="list-style-type: none"> - TOUFFU Benjamin - RAKOTOVELO Nicole <p>Invités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gisèle GERME 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - ILIOPOULOU-PENOT Anastasia - TOURNAFOND Olivier <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - CHOFEE-HAROUEL Sigrid - LAY Jean-Pierre - TENENBAUM Aline <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thomas FONTAINE <p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - BALLER Stéphane 	<p>Collège-A des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - LEVADE Anne <p>Collège-B des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> - LIGNEUL Nicolas - MARCON Nathalie - MATHIAS Eric <p>Etudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> - AMRAM Laureen <p>Personnalités extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> - FAVIER Sylvie - LAI Christine - MARTEL François - MENESGUEN Élisabeth - MODERE William

Le conseil de Faculté du 26 février, réuni en formation plénière, débute à 16h00.

Le Doyen donne communication des procurations.

Le Doyen soumet à l'examen du conseil les propositions de création et de renouvellement des DU Métiers de la sécurité publique, DU Fondamentaux de la protection sociale et de l'assurance maladie d'un côté et de l'autre DIU Expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs.

La parole est donnée en premier lieu à Madame Véronique Poulmais-Coquelin. Elle expose le projet dont elle est porteuse, le DU Métiers de la sécurité publique. A l'issue de son intervention, le Doyen précise que ce DU viendrait donner enfin un contenu aux relations nouées avec le Ministère de l'Intérieur, il y a quelques années. Un échange s'en suit au cours duquel quelques membres du conseil demandent différentes précisions.

La parole est passée en deuxième lieu à Monsieur le Professeur Gérard Teboul pour le sujet du DU Fondamentaux de la protection sociale et de l'assurance maladie. A la fin de son intervention, Madame le Professeur Sara Godechot-Patris, également porteuse du projet, apporte quelques explications complémentaires. Le conseil s'estimant suffisamment informé, la parole est cédée en troisième lieu à Madame le Professeur Nathalie Peterka pour le renouvellement de son DIU Expertise médicale dans le cadre de la protection des majeurs. Après qu'elle ait répondu à quelques questions, le doyen fait procéder au vote.

Chacun des trois projets est adapté à l'unanimité par le conseil.

A l'issue du scrutin, le Professeur Alexandre Maitrot de la Motte fait part de son intention de créer un nouveau DU orienté vers le droit fiscal. Il invite Monsieur Baller, personnalité extérieure, praticien du droit, à préciser le contenu et la portée du projet. L'intérêt suscité auprès des étudiants conduit à un échange fourni. Au final, il est convenu qu'un projet en bonne et due forme sera présenté au prochain conseil en vue de son examen par la CFVU en mai. L'ouverture du DU serait programmée pour l'année 2018-2019.

Le Doyen fait une nouvelle fois le point sur les conventions de stage. Il rappelle pour commencer la réglementation des stages diplômants. Il fait part de la décision de l'UPEC de permettre la délivrance de conventions de stage dans le cadre de suppléments de diplômes ; il fait observer que ces conventions de stage doivent être délivrées préférentiellement aux étudiants de L3 selon le cadrage de l'Université. Il insiste encore sur le fait que ces stages sont soumis exactement aux mêmes conditions que les diplômants : ils doivent faire l'objet d'un rapport, éventuellement être complétés d'une soutenance.

Pour achever, le Doyen entend faire part aux étudiants d'un motif d'agacement et un autre de satisfaction. Il déplore la propagation d'informations fausses ou incomplètes sur des points réglementaires relatifs aux modalités de contrôle des connaissances et à l'organisation des

examens. En effet quelques étudiants, heureusement rares, ont été victimes de graves déconvenues en se fiant à ces informations (non présentation à un examen, erreur sur les règles de conservation des notes ou les compensations, report de dates, d'épreuves, etc.). Le Doyen invite les associations à renforcer leur rôle d'informatrices pour mettre un terme à cette confusion.

En revanche il se félicite, avec l'ensemble des enseignants chercheurs, d'un certain nombre d'initiatives prises par des associations ou des étudiants à titre personnel pour animer la Faculté : outre le traditionnel concours de plaidoiries, des reconstitutions de procès, une démonstration de sport électronique, une création d'une forme de clinique du droit. Ces initiatives fournissent au doyen l'occasion d'annoncer le recrutement d'une spécialiste de la communication en vue de créer un service *ad hoc*.

Le doyen demande s'il y a d'autres questions. Aucune question n'étant soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, le Doyen remercie les membres du Conseil pour la richesse de leur participation.

La séance est levée à 16h45.

Créteil, le 26 février 2018

Le Doyen

Alain DESRAYAUD